

**Modalités d'inscription à la Bibliothèque de l'Institut national d'histoire de l'art
à partir du 15 décembre 2016**

**Pour toute réinscription ou inscription de lecteur, une pièce d'identité + justificatif (selon le type de lecteur) doivent être présentés.
Merci de respecter cette consigne pour le bon fonctionnement du service.**

Toutes les inscriptions (carte mensuelle et carte annuelle) sont gratuites.

Catégories	Justificatifs à fournir pour l'inscription	Titres d'accès : période de validité
CARTE ANNUELLE		
Étudiants à partir du master 1 inclus - ou diplôme équivalent pour les écoles d'art -, dans une liste fermée de mentions de master (liste ci-jointe de Master)	Carte d'étudiant en cours de validité avec photographie (+ un certificat de scolarité si la carte d'étudiant ne mentionne pas le niveau d'études ou la discipline)	Carte valable 12 mois à compter de la date d'inscription
Doctorants de toutes disciplines (+ année de césure créée par l'arrêté doctorat de 2016)	Carte d'étudiant en cours de validité avec photographie (+ un certificat de scolarité si la carte d'étudiant ne mentionne pas le niveau d'études ou la discipline)	Carte valable 12 mois à compter de la date d'inscription
Ex-étudiants en histoire de l'art et archéologie : - jusqu'à 1 an après l'obtention du master 2 - jusqu'à 5 ans après l'obtention du doctorat	Copie du diplôme obtenu avec date d'obtention	Carte valable 12 mois à compter de la date d'inscription

Catégories	Justificatifs à fournir pour l'inscription	Titres d'accès : période de validité
CARTE ANNUELLE		
Élèves des écoles supérieures d'art niveau Master : écoles nationales de Bourges, Cergy, Dijon, Limoges, Nancy, Nice, ENSBA, ENSCI, ENSAD, ENSP Arles, Le Fresnoy-Studio des arts contemporains.	Carte d'étudiant en cours de validité avec photographie (+ un certificat de scolarité si la carte d'étudiant ne mentionne pas le niveau d'études ou la discipline)	Carte valable 12 mois à compter de la date d'inscription
Élèves des écoles supérieures d'arts appliqués en équivalence master : Ecole Boule ; Duperré (Esa) ; Estienne (Esaig) ; Olivier de Serres (Ensaama) à Paris ; Esaat à Roubaix ; Lycée Alain Colas à Nevers ; Lycée La Martinière Diderot à Lyon. Quelques autres écoles privées délivrent le diplôme supérieur des arts appliqués (DSAA) également	Carte d'étudiant en cours de validité avec photographie (+ un certificat de scolarité si la carte d'étudiant ne mentionne pas le niveau d'études ou la discipline)	Carte valable 12 mois à compter de la date d'inscription
Élèves de l'Institut national du patrimoine	Carte d'étudiant en cours de validité avec photographie	Carte valable 12 mois à compter de la date d'inscription
Élèves de l'Ecole nationale des chartes	Carte d'étudiant en cours de validité avec photographie	Carte valable 12 mois à compter de la date d'inscription
Élèves de l'Ecole du Louvre des 2e et 3e cycle ou classe préparatoire aux concours de conservateur du patrimoine	Carte d'étudiant en cours de validité avec photographie (+ un certificat de scolarité si la carte d'étudiant ne mentionne pas le niveau d'études ou la discipline)	Carte valable 12 mois à compter de la date d'inscription

Catégories	Justificatifs à fournir pour l'inscription	Titres d'accès : période de validité
CARTE ANNUELLE		
<p>Élèves des écoles nationales supérieures d'architecture, à partir du niveau Master NB : inclure les élèves des écoles privées : INSA de Strasbourg et École spéciale d'architecture (ESA) de Paris (association privée) qui délivrent des diplômes reconnus comme équivalents aux diplômes nationaux.</p>	<p>Carte d'étudiant en cours de validité avec photographie (+ un certificat de scolarité si la carte d'étudiant ne mentionne pas le niveau d'études ou la discipline)</p>	<p>Carte valable 12 mois à compter de la date d'inscription</p>
<p>Élèves des écoles nationales d'architecture et de paysage de Bordeaux et de Lille Élèves de l'école nationale supérieure du paysage de Versailles Élèves de l'école nationale supérieure de la nature et du paysage de Blois (décret 2014-1400) à partir du niveau Master</p>	<p>Carte d'étudiant en cours de validité avec photographie (+ un certificat de scolarité si la carte d'étudiant ne mentionne pas le niveau d'études ou la discipline)</p>	<p>Carte valable 12 mois à compter de la date d'inscription</p>
<p>Enseignants et chercheurs de toutes disciplines : - Enseignants-chercheurs des établissements publics d'enseignement supérieur (EPST, EPSCP, EPA) (maîtres de conférence, professeurs, ATER, PRAG), titulaires et contractuels (CDD), toutes disciplines - Chercheurs de l'enseignement supérieur et des établissements publics (EPST, EPIC, EPSCP) (chargés de recherche et directeurs de recherche), titulaires ou contractuels, toutes disciplines - Enseignants des écoles supérieures d'art, d'arts appliqués, d'architecture, de l'École du Louvre, de l'INP et de l'ENC - Enseignants d'arts plastiques du secondaire</p>	<p>Carte professionnelle (avec photographie) ou document officiel équivalent</p>	<p>Carte valable 12 mois à compter de la date d'inscription</p>
<p>Personnels scientifique et technique du patrimoine, des bibliothèques et des institutions culturelles (Agents titulaires et contractuels de l'État et des collectivités territoriales)</p> <p>Personnel scientifique, technique et de direction des musées et fondations privées, français et étrangers</p>	<p>Carte professionnelle (avec photographie) ou document officiel équivalent</p>	<p>Carte valable 12 mois à compter de la date d'inscription</p>

Catégories	Justificatifs à fournir pour l'inscription	Titres d'accès : période de validité
CARTE ANNUELLE		
Professionnels du monde de l'art et auteurs : - Artistes des arts plastiques et graphiques, affiliés ou assujettis à la Maison des artistes - Auteurs d'œuvres photographiques, cinématographiques et audiovisuelles affiliés à l'AGESSA - Architectes et paysagistes DPLG - Guides-conférenciers - Journalistes ou critiques d'art adhérents à l'Association internationale des critiques d'art ou au Syndicat de la presse artistique	Carte professionnelle (avec photographie) ou document officiel équivalent (carte Maison des artistes, carte AGESSA, carte professionnelle de guide-conférenciers, carte de presse...)	Carte valable 12 mois à compter de la date d'inscription
Professionnels du marché de l'art : Personnel des opérateurs de ventes volontaires déclarés auprès du Conseil des ventes (site web : www.conseildesventes.fr)	Carte professionnelle (avec photographie) ou document officiel équivalent	Carte valable 12 mois à compter de la date d'inscription
Personnel de l'INHA	Détenteur d'un Badge de l'INHA	Carte valable 12 mois à compter de la date d'inscription
Adhérents à la SABAA (Société des amis de la Bibliothèque d'art et d'archéologie)	Carte d'adhésion à jour de la SABAA	Carte valable 12 mois à compter de la date d'inscription
Grands donateurs INHA (dons acceptés au conseil d'administration de l'INHA)	Lettre d'acceptation du don par le CA	Carte valable 12 mois à compter de la date d'inscription
Adhérents du Conseil international des Musées (ICOM)	Carte ICOM nominative	Carte valable 12 mois à compter de la date d'inscription

Catégories	Justificatifs à fournir pour l'inscription	Titres d'accès : période de validité
CARTE MENSUELLE		
Personnes âgées d'au moins 18 ans n'appartenant pas aux catégories ci-dessus, ayant un besoin de consultation très ponctuel.	Aucun, mais présentation d'une carte d'identité	Carte valable 1 mois à compter de la date de l'inscription. Non renouvelable pendant 12 mois.

Liste des **écoles privées** délivrant des diplômes de niveau I (Master)

Pour les Arts plastiques :

- École de Condé (Paris, Bordeaux, Lyon) uniquement pour mastère Design global recherche innovation, mastère de Conservation restauration du patrimoine, mastère Expertise et marché de l'art
- ESAG Penninghen, pour ses deux diplômes de niveau masters : directeur artistique en art graphique et design numérique, architecte d'intérieur
- Institut de communication nantais (ICN) - ECV atlantique, Institut de communication de Provence (ICP) - ECV, Institut de communication appliquée - Ecole de communication visuelle Paris (ICA/ECV), Institut de communication bordelais - Ecole de communication visuelle Bordeaux (ICB-ECV) : Directeur artistique en communication visuelle et multimédia
- ECAD consultants – IESA (Institut d'études supérieures des arts) pour Expert en commercialisation et en diffusion d'œuvres d'art et Administrateur(trice) de projets culturels
- Groupe EAC - Centre d'études supérieures en économie, art et communication pour Manager du marché de l'art et Manager culturel
- École Camondo (Paris) pour Architecte d'intérieur - Designer
- Autograf pour Directeur artistique en design graphique
- École Intuit/Lab pour Directeur(trice) artistique en communication visuelle et design numérique
- Association internationale pour la formation (AIPF) - ESAIL (Ecole supérieure d'architecture intérieure de Lyon) pour Architecte d'intérieur
- DDLM L'École Bleue pour Architecte d'intérieur/designer produit

Pour la Photographie :

SPEOS (Paris Photographic Institute)